

ABONNEMENTS

Canada et États-Unis

UN AN..... \$2.00

SIX MOIS..... \$1.00

Étranger (Union postale.)

UN AN..... f. 13.50

LA VÉRITÉ

REVUE HEBDOMADAIRE

" VERITAS LIBERABIT VOS—LA VÉRITÉ VOUS RENDRA LIBRES. "

AVIS

TOUTE DEMANDE DE
CHANGEMENT D'ADRESSE
DOIT ÊTRE ACCOMPAGNÉE
DE L'ANCIENNE ADRESSE.

Téléphone : 712

J.-P. Tardivel, Directeur-Propriétaire

Bureaux : Chemin Sainte-Foye près Québec

N.-D. DE QUEBEC

SAMEDI 10 AOÛT 1901

Chez les Travailleurs Intellectuels

Livres & Revues :

LES ÉLÉMENTS DE L'HARMONIE
MESSIANIQUE, par Albert Jounet,
chez Chailan, à Saint-Raphaël
(Var).

Ensemble de réflexions que l'on ne méditera pas sans profit. L'œuvre du genre humain, expose l'auteur, se ramène soit à un triple idéal: Religion, Science, Art, soit à la réalisation de cet idéal dans la société. Ce sont ces trois éléments idéals et l'élément réalisateur (la Rédemption sociale) qui constituent l'harmonie messianique. Ces éléments, on peut les reconnaître en la vie présente et passée de l'humanité. Ce sont bien des réalités générales de la vie, des puissances du genre humain. La Religion se réalisant dans les hommes religieux, la Science dans les savants, l'Art dans les artistes, les éléments idéals comportent déjà une certaine réalisation. Mais, demandera-t-on, pourquoi ramener ainsi la vie noble et l'œuvre entière du genre humain à quatre éléments généraux d'une seule harmonie? A cela, M. Jounet répond qu'il y a trois avantages: un d'ordre et de lumière, un d'harmonie, un de synthèse. La Religion, la Science, l'Art, la Rédemption sociale ne sont pas simplement en harmonie, elles font une Harmonie; elles constituent, — non pas quatre éléments à mettre d'accord, — mais les quatre éléments d'un grand accord, d'une synthèse. Cette synthèse, étrenons-la, conclut l'auteur, ne sacrifions pas l'un des trois éléments de l'idéal, ne sacrifions pas davantage l'Idéal à la Réalisation; travaillons, au contraire, à transfigurer la société humaine, par la sainteté, la vérité, la beauté. " Rassemblons dans notre immense étreinte, l'Idéal entier et l'entière Réalisation, toute l'œuvre humaine. Montons à Dieu avec tout, pour Dieu et pour tous. " — ALPH. G.

EGLISE ET PATRIE; entretiens et discours par le R.P. Vaudon, Supérieur des Missionnaires diocésains de Bourges. Un volume in-18. Prix: 3 fr.50, chez Retaux, à Paris.

Lettre de S. G. Mgr l'Archevêque de Bourges au P. Vaudon:

Faire connaître et aimer davantage l'Eglise et la Patrie pour les faire mieux servir, voilà le but que vous vous êtes proposé dans cet ouvrage. Il me semble que vous l'avez atteint

pleinement.

En dehors de vos qualités d'écrivain: simplicité, clarté, netteté du relief, et poésie, ce qui, dans votre manière de concevoir et de réaliser la prédication, me plaît, c'est qu'elle est tout à la fois traditionnelle et moderne.

Avant tout et toujours, vous puisez aux sources saintes des divines Ecritures, dans les Pères, les docteurs et les grands théologiens. Vous avez fait de Bossuet, ce génie prodigieux qui incarne en lui toute l'antiquité chrétienne et que naguère Léon XIII louait si magnifiquement, une étude spéciale, minutieuse, approfondie. On dirait que vous le savez par cœur, tant il jaillit naturellement du fond de votre mémoire.

Ces maîtres glorieux ne vous font pas oublier nos contemporains. Le P. Lacordaire vous est aussi familier que Mgr Pie ou Mgr d'Hulst, et vous n'ignorez pas plus le P. Gratry, cet enchanteur, que ses disciples éminents, Henry Perreye et Charles Perraud, pour ne parler que de ceux qui nous ont quittés. Vous devez au regrettable abbé de Broglie plus d'une citation heureuse.

Enfin, les dominant tous de sa tête souveraine, je vois en plusieurs de vos pages et j'entends notre grand Pape, Léon l'Immortel. En sorte que vous avez raison de dire dans votre Avant-Propos que la note romaine résonne en vos discours, profonde et pure.

MA CONVERSION ET MA VOCATION, par le P. Schouvaloff, barnabite. Troisième édition, 1901. Un volume in-12. — Prix: 3 fr. 50, chez P. Téqui, 29, rue de Tournon, à Paris. — En vente chez J.-P. Garneau, libraire, à Québec.

A une époque où la littérature russe est en vogue et où les études psychologiques sont à la mode, une bonne étude d'âme faite par un bon russe est un livre à lire.

Le P. Schouvaloff fut d'abord un des grands seigneurs de la Russie, homme du monde et homme de cour. Un jour, touché de la grâce divine, il quitta sa famille, renonça aux plaisirs du monde, se fit catholique, puis entra dans un cloître.

Ce sont les étapes de cette conversion et la réponse à cette vocation qui sont racontées dans le volume dont on vient de faire une troisième édition.

LA REVUE EUCHARISTIQUE, organe de l'Œuvre de l'Adoration perpétuelle et de la Dévotion à saint Antoine de Padoue, à Québec. Abonnement direct, par poste: 35 centins; abonnement par l'intermédiaire de zélateurs ou zélatrices: 25 centins.

Cette nouvelle revue mensuelle, qui paraît à Québec depuis le commence-

ment de l'année 1901, se recommande par son importance intrinsèque au point de vue spirituel, et aussi par la modicité de son prix.

Bien rédigée, bien imprimée, enrichie de jolies gravures, elle formera à la fin de l'année un volume d'environ 400 pages. Pour toutes correspondances relatives à cette publication s'adresser à:

M. le Directeur de la *Revue Eucharistique*, 180, Grande Allée, Québec.

L'ORPHELIN, organe de l'Orphelinat du Petit-Saint-Jean-lès-Amiens. Abonnement: 2 francs par an.

Ce petit bulletin, qui existe depuis trois ans, paraît le 15 de chaque mois, sous la direction d'un prêtre qui a laissé ici de bons souvenirs, M. l'abbé E. Lasfargues.

On peut s'abonner en s'adressant à M. le Supérieur de l'Orphelinat Saint-Vincent-de-Paul, Petit-Saint-Jean-lès-Amiens, département de la Somme, France.

Notes & Nouvelles:

Un rude travailleur: le R. P. Coubé, S. J.

De petite taille, maigre, l'allure vive, la tête rasée, le visage émacié avec une flamme dans le regard et, quand il parle en public, de belles notes dans la voix, tel est, au physique, le P. Coubé.

Il est né à Lyon, d'une famille qui compte plusieurs de ses membres dans la magistrature ou les grandes administrations du pays. Deux de ses oncles furent évêques.

Tout jeune, il se tourna vers la Compagnie de Jésus. Il prépara sa licence à l'Université catholique d'Angers et en vint subir les examens à la Sorbonne: il fut classé premier.

Aussitôt ses supérieurs le dirigent vers les Missions, il passe deux ans au Maduré, deux ans de labeurs et d'études dont il nous a gardé le souvenir dans un volume très documenté et très vivant: *Au pays des Castes*. Depuis 1893 il habite Paris; il s'y est voué aux œuvres et à la prédication. On connaît ses succès dans les principales chaires chrétiennes et le retentissement de sa récente allocution de Lourdes.

Peut-être son indignation de patriote ardent, voué bientôt à l'exil par des lois d'exception, s'explique-t-elle quand on étudie le passé de sa famille. C'est la fidélité séculaire d'une race, c'est l'amour du sol natal et de la liberté qui s'exalte et s'exaspère dans les phrases enflammées d'un de ses représentants.

N'est-il pas, par sa mère, l'arrière-petit-fils de Chaptal, le grand ministre de Napoléon Ier, l'illustre chimiste,

qui refusa sous Louis XVI les offres brillantes du roi d'Espagne et les avances de Washington pour conserver à la France le bénéfice de ses travaux sur l'acide sulfurique et sur l'alun artificiel? Quoique ennobli en 1787 et fait comte de Chanteloup, il refusa d'émigrer à une des époques les plus critiques de notre histoire. Il resta à son poste et, en 1793, dirigea les ateliers militaires de Grenelle. C'est l'arrière-grand-père du P. Coubé qui fournit de poudre les armées de la République!

Et si je me souviens bien, n'est-ce pas son petit-aïeul aussi, ce Jean-Charles Coubé, député à l'Assemblée législative, qui disait déjà en 1791: " Que nous importe d'avoir à gémir sous le sceptre doré d'un despote fier de l'antiquité de sa race ou sous la verge de fer de 750 tyrans sans expérience et enivres de leur élévation subite et passagère? "

C'est encore Coubé, qui, en présence de la suspension prononcée contre Pétion, maire de Paris, proposa de transférer l'Assemblée, soit à Rouen, soit dans toute " autre ville où on respectât les lois. "

L'histoire ne se recommence-t-elle pas tous les jours, et certaines familles n'ont-elles pas comme la mission spéciale de combattre pour le bon sens et la liberté? — A. FANTON.

Une réunion d'institutrices.

Voici le programme détaillé des conférences pédagogiques que nous avons déjà annoncées et qui seront données, du 19 au 24 août courant, au pensionnat du Mont Sainte-Marie, 326, rue Guy, Montréal:

Première conférence, par M. A.-D. Lacroix, principal de l'Ecole Montcalm, Montréal. — Sujet: *La discipline scolaire*. — Nécessité d'une bonne discipline dans l'école. — Conseils généraux relatifs à l'application d'un système disciplinaire. — La mesure dans laquelle une bonne discipline concourt à l'œuvre de l'éducation générale. — Les punitions, leurs caractères, leurs degrés. Les récompenses, leur utilité et leurs caractères. — Des leçons et des devoirs.

Deuxième conférence, par M. Napoléon Brisebois, professeur à l'Académie commerciale catholique, Montréal. — Sujet: *Les programmes et les règlements scolaires*. — Nécessité d'un programme d'études et de son observation rigoureuse. — Tableau de l'emploi du temps. — Classement des élèves.

Troisième conférence, par M. C.-J. Magnan, professeur à l'Ecole normale Laval, Québec. — Sujet: *Les grandes lignes de la méthodologie*. — Son importance. — Principes généraux. — Des

méthodes. — Des modes. — Des procédés. — Règles et principes qui sont la base de tout enseignement.

Quatrième conférence, par M. le chanoine Dauth, de l'archevêché de Montréal. — Sujet : *De l'enseignement du catéchisme.* — Importance de cet enseignement. — Manière de faire apprendre la lettre du catéchisme. — De l'explication du catéchisme. — Manière d'interroger. — Comment rendre aimables les leçons de catéchisme.

Cinquième conférence, par M. Georges Famelart, professeur à l'Académie commerciale catholique, Montréal. — Sujet : *De l'enseignement de la lecture au premier degré de l'école primaire.* — Nécessité d'apprendre aux enfants à lire le plus tôt possible. — Méthodes à suivre. — Procédés à employer. — De l'enseignement simultané de la lecture et de l'écriture.

Sixième conférence, par M. A. Châtigny, ancien professeur. — Sujet : *De l'arithmétique à l'école primaire.* — But de cet enseignement aux trois degrés de l'école primaire. — Méthodes à suivre. — Procédés à employer.

Septième et huitième conférences, par M. Charles Lefèvre, professeur à l'Ecole normale Laval, Québec. — Sujet : *Le dessin.* — But et utilité de cet enseignement. — Méthodes à suivre. — Procédés à employer.

Neuvième conférence, par M. J. O. Cassegrain, professeur à l'Ecole normale Jacques-Cartier, Montréal. — *Comment enseigner la grammaire aux trois degrés de l'école primaire.*

Dixième conférence, par M. Désaulniers, professeur à l'Ecole Montcalm, Montréal. — Sujet : *La part qu'il convient de faire à la mémoire dans un système d'éducation bien compris.*

Onzième conférence, par M. A.-B. Charbonneau, professeur à l'Ecole Montcalm, Montréal. — Sujet : *La géographie.* — Nécessité d'enseigner cette matière à tous les degrés de l'école primaire. — Ce que comprend cet enseignement au degré élémentaire ; au degré modèle ; au degré académique. — Méthodes à suivre et procédés à employer en enseignant la géographie aux différents degrés de l'école primaire.

Douzième conférence, par M. Germain Beaulieu, professeur à l'Académie commerciale catholique, Montréal. — Sujet : *Les leçons de choses.* — Ce que l'on entend par les leçons de choses. — But et utilité de ces leçons. Comment faut-il donner une leçon de choses. — Dans quelle mesure doit-on donner ces leçons. Comment les faire servir à l'enseignement élémentaire de l'agriculture et des sciences physique et naturelles.

Ces conférences sont uniquement destinées aux religieuses enseignantes et aux institutrices laïques de la région de Montréal. En se rencontrant ainsi, les unes et les autres pourront échanger leurs vues, discuter ensemble, dans des conditions très favorables, leurs méthodes d'enseignement et se communiquer les résultats de leur expérience.

Il y a certainement beaucoup de bien à attendre d'une pareille réunion dont l'initiative — il importe de ne pas l'oublier — est due à l'épiscopat canadien, secondé en cela par les membres laïques du Conseil de l'Instruction publique et par le gouvernement provincial, qui a bien voulu fournir les fonds nécessaires pour solder les dépenses de cette convention pédagogique.

Médecins qui étudient.

Le 25 mars dernier, plusieurs médecins exerçant leur profession dans la région du Saguenay se sont réunis à la Baie Saint-Paul pour jeter les bases d'une association professionnelle, et le résultat de leur délibération a été la constitution de la *Société médicale du comté de Charlevoix*.

Le président est M. le docteur Alfred Simard, de la Baie Saint-Paul, et le secrétaire, M. le docteur E. V. Boulanger, de la Malbaie.

Une association analogue existe dans le comté de Porneuf.

A l'instar du *Comité d'études médicales* de Montréal et de la *Société médicale* de Québec, les médecins de nos campagnes font bien de se grouper pour étudier ou discuter des questions d'intérêt professionnel. On arrivera ainsi au double résultat d'augmenter plus facilement la somme de ses connaissances et de développer agréablement l'esprit des confraternité.

Doctrines & Opinions

M. Henry Bayard et l'américanisme.

Depuis le commencement de juillet, la *Semaine Religieuse* de Montréal publie une intéressante correspondance américaine signée : Henry Bayard. En dépit de son nom chevaleresque, ce monsieur ne paraît pas aimer tous les combats.

A la date du 4 juillet il écrivait :

Il vient de paraître à Boston une nouvelle vie du Père Hecker par Henry Sedgwick. Elle appartient à la collection des Biographies Beacon, dont "le but est de fournir un récit authentique des actes de ces patriotes qui ont le plus profondément agi sur le caractère et sur l'histoire du pays".

Il faut espérer que cette brochure ne suscitera par les discussions mortes sur la question de savoir : *Le Père Hecker est-il un saint ?*

L'espérance de M. Bayard, pour être légitime, devrait reposer sur le fait que le livre de Sedgwick est irréprochable au point de vue doctrinal. Or, il ne l'est pas. Donc, il faut espérer que l'on continuera des discussions qui ne sont pas mortes et qui devront durer aussi longtemps que l'américanisme sera préconisé d'une façon ou d'une autre.

Et si M. Bayard veut jeter un coup d'œil sur l'avant-dernière livraison de la *Revue Thomiste*, il pourra constater que les Dominicains ne sont pas d'avis que le débat est clos sur la question de savoir si l'américanisme est une erreur imaginaire, ou une doctrine réellement professée et donc condamnée.

Poindron et Franceur

Nous avons actuellement au Canada deux partisans de Waldeck-Rousseau, deux individus qui approuvent la loi scélérate qui vient d'être édictée contre les religieux de France.

Le premier de ces approbateurs s'appelle Poindron et a pour porte-voix la *Presse* de Montréal ; le second, qui signe *Franceur*, a mis au *Temps* d'Ottawa son élucubration apparemment exotique.

Poindron, que la *Presse* dit être "l'énergique représentant" de la nouvelle compagnie de navigation franco-canadienne, s'exprime ainsi :

La portée de la loi relative aux associations a été exagérée, et, au dire du premier ministre, il est nullement question d'expulser les membres des congrégations qui rendent de si grands services en France et à l'étranger ; mais dans un corps aussi nombreux il y a des têtes chaudes qui sont réfractaires aux ordres des évêques diocésains et même aux directions pontificales. C'est contre cette classe de religieux militants que le gouvernement a cru devoir s'armer.

L'explication donnée par l'homme qui s'occupe de bateaux est tellement lumineuse que le rédacteur de la *Presse* n'a pas cru devoir y ajouter un mot de commentaire ; de sorte qu'aujourd'hui, les lecteurs de ce journal sont informés, par l'intermédiaire de Poindron, que la loi relative aux associations a été adoptée pour forcer de religieuses têtes chaudes à cesser d'être "réfractaires aux ordres des évêques diocésains et même aux directions pontificales."

C'est pour cela, sans doute, que Léon XIII vient d'écrire aux supérieurs généraux des Ordres et Instituts religieux :

Les graves attaques qui, dans quelques pays, ont été récemment dirigées contre les Ordres et Instituts soumis à votre autorité, Nous causent une douleur profonde. La Sainte Eglise en gémit, parce qu'elle se sent tout à la fois blessée au vif dans ses droits et sérieusement entravée dans son action qui, pour se déployer librement, a besoin du concours de deux clergés, séculier et régulier. Pour notre part, vous le savez, Nous avons essayé de tous les moyens pour détourner de vous une persécution si indigne, en même temps que pour épargner à ces pays des malheurs aussi grands qu'imérités. C'est pourquoi, dans plusieurs occasions, Nous avons plaidé votre cause de tout notre pouvoir, au nom de la religion, de la justice et de la civilisation.

Voilà une déclaration pontificale qui confirme bien, n'est-ce pas, les prétentions émises par l'industriel Poindron et accueillies sans réserve par la *Presse*.

Écoutons maintenant l'autre partisan de Waldeck, le soi-disant *Franceur* :

On s'entretient un peu, dans notre pays, de la loi sur les associations, votée par la chambre française le 28 juin dernier.

Ce n'est rien, cependant, au prix de ce qu'on aurait dit, il y a quelques années, au temps de l'*Etendard* ; mais depuis, l'opinion a fait du chemin, non pas qu'on soit plus enclin à accepter avec complaisance des lois injustes, mais parce que les Canadiens d'au-

jourd'hui ne se laissent plus facilement monter la tête par des déclarations plus catholiques que le pape.

Certes, au point de vue strict du droit commun, la loi sur les associations n'est peut-être pas défendable. Mais, pour juger les actes de la législature française, nous oublions trop souvent de tenir compte des conditions politiques et sociales particulières dans lesquelles se débat continuellement la France.

Franceur estime que l'existence de la République française est actuellement en danger et qu'il faut, en conséquence, surveiller les prêtres qui, d'après lui, conspireraient avec les royalistes contre la sûreté de l'Etat.

Il raconte cette histoire :

Malheureusement pour eux et pour la cause qu'ils représentent, des prêtres ont été compromis dans ces complots. On en a entendu qui ont poussé les généraux à la dictature ; d'autres qui, dans la presse, ont secondé ouvertement, opiniâtement les fauteurs et les organisateurs de coups d'Etat, et les prévenant qu'ils pouvaient compter sur eux.

Ces bonnes gens disent qu'ils ont droit de renverser par une contre-révolution les institutions républicaines que le peuple français s'est données en 1870 et qu'il a gardées depuis.

Parfait ; mais il faut reconnaître en même temps au gouvernement le droit, pour le moins aussi indiscutable, de protéger son existence.

Il est bien connu que les prétendants orléanistes et bonapartistes conspirent tout le temps contre la République, à l'intérieur et à l'étranger par des agents régulièrement accrédités.

Il est également bien connu que le clergé, surtout le clergé régulier, est en général favorable aux partis monarchistes. Plusieurs de ses membres les plus militants se compromettent dans les agitations politiques. C'est leur droit, sans doute ; mais c'est aussi celui de la République de s'entourer de précautions en mettant ses ennemis en surveillance. Après avoir provoqué l'expulsion des prétendants, c'est bien le moins auquel puissent s'attendre leurs agents en France, religieux ou civils.

Plusieurs en Canada jugent sévèrement la loi sans réfléchir auparavant à toutes ces choses.

Un journal irlandais de Montréal, le *True Witness*, bien que recommandé par l'archevêque de Montréal aux catholiques de langue anglaise, n'a pas fait exception à la règle. Il a jugé avec une rigueur tout irlandaise la loi française sur les associations. "Il est clair, dit-il, d'après ce que décrète la loi, qu'aucune communauté, ni ordre religieux, qu'il soit missionnaire, enseignant, ou autre chose, ne peut exister en France tant que cette loi souillera les statuts de ce pays."

Le pape, en ordonnant aux congrégations de se soumettre à la loi, démontre évidemment que la loi ne les supprime point.

La République ne veut pas la mort des congrégations, mais qu'elles se convertissent !

Et, pour terminer, cette observation de Poindron que *Franceur* déclare faire sienne :

La loi sur les associations, bien que dirigée contre les congrégations religieuses, est une arme à deux tranchants, et peut, le cas échéant, être appliquée aux communards, aux anti-sémites et aux perturbateurs de tout genre.

Quelle paire de drôles que ce *Franceur* et ce Poindron !

Et dire qu'on a ici des journaux qui les prennent aux sérieux !

Relevons les Croix tombées

==++==

Rien n'est triste comme le spectacle d'une croix renversée et gisant parmi les broussailles qui poussent le long d'un champ abandonné ! Où sont allés les petits-fils de ceux qui, dans un beau mouvement de foi, l'élevèrent au bord du chemin, comme un signe de paix et d'amour ? Aucune main pieuse ne viendra-t-elle la remettre debout sur son piédestal de pierre ? Que manque-t-il à la génération présente, ou du cœur, ou de la foi ?

Et pourtant cette modeste croix est vénérable à plus d'un titre : sur elle l'eau sainte fut répandue ; à ses pieds les moissons ont mûri et les années ont passé avec leur cortège de joies et de douleurs ; les pères et les fils l'ont entourée de leur respect et de leur vénération et quelque chose de leurs âmes est resté attaché à ses bras bénissants....

Puis, c'était l'endroit le plus saint après l'église du village. Lorsqu'une calamité s'étendait sur le pays, les habitants des "côtes" et des "concessions", ne pouvant se rendre à l'église paroissiale, se réunissaient au pied de ce calvaire pour y implorer la protection de Dieu. C'est ici encore que se faisait, jadis, l'exercice du mois de Marie, et je me rappelle, non sans émotion, le récit que m'en faisait naguère ma bonne mère, les yeux pleins de larmes, au souvenir de ces joies intimes du passé.

C'était le soir, à l'heure où le soleil tombé derrière le petit bois de sapin qui fermait l'horizon, par les trouées du feuillage épais, dardait sur la campagne le faisceau de ses rayons empourprés. Les lilas et les pommiers étaient en fleurs et dans l'air flottaient des senteurs délicates avec des bribes de chansons d'oiseaux. Des blanches maisonnettes des groupes de paysans se détachaient et s'acheminaient à petits pas vers le calvaire. De loin, on l'apercevait sur le fond bronzé de la plaine, avec son grand Christ blanc qu'auréolait le soleil couchant. Les fermiers, dans leurs costumes pittoresques, se rangeaient en silence autour de la frêle palissade qui protégeait le pied de la croix, tandis que les hommes, dans leurs habits de travail, se réunissaient de l'autre côté de la route, le long de la clôture de pierre que cachaient à demi les courants d'une vigne sauvage. Ils causaient à voix basse, en reluquant les fillettes rougis-santes sous leur bonnet blanc, histoire de tuer le temps en attendant l'arrivée de la mère Michon qui, d'ailleurs, ne tardait pas à paraître au détour du chemin, frileusement enveloppée dans sa grande mante brune et portant sous son bras un gros missel dont les feuillets jaunis étaient rongés à l'endroit des pouces.

Alors tout le monde se mettait à genoux et la vénérable octogénaire commençait d'une voix chevrotante la prière du soir : " Mettons-nous en la présence de Dieu et adorons-le "

A cette heure mystérieuse,—qui ne l'a maintes fois éprouvé — la nature semble se recueillir et la campagne s'entourer d'une douce mélancolie ; les

choses ont des teintes d'une finesse extrême et les âmes se sentent meilleures. C'est que le travail universel est fini et que tout se prépare pour le repos. Les oiseaux roucoulaient leurs derniers accords, les hirondelles décrivent dans le ciel mauve leurs derniers cercles gracieux, les troupeaux meuglent près des étables et le calme peu à peu se fait dans la campagne : on dirait que le recueillement gagne tous les êtres et que la nature adore en silence. L'atmosphère est plus profonde et les routes plus sonores ... Et voilà qu'avec les saines senteurs des pommiers fleuris, avec les fraîches brises qui passent en égouttant la rosée, des invocations pieuses ondulent dans l'air et semblent sur les ailes du jour qui s'envole monter jusqu'au trône de Dieu. Quand la prière était terminée, les groupes se reformaient ; les jeunes gens rejoignaient leurs " blondes " et ensemble, par le chemin creux que la nuit enveloppait de ses ombres montantes, on revenait lentement vers les blanches maisonnettes, le cœur content, l'âme remplie d'une émotion étrange, mais suave...

Oh ! la douce poésie de ces beaux soirs de printemps et comme la croix parmi les fleurs des pommiers, semblait sourire tendrement aux jeunes amours et aux espérances éternelles !

* *

Mais autrement lamentable est le spectacle d'un calvaire qui fut un jour " le monument religieux et national " de tout un pays. Car, c'est bien ainsi que l'on nommait jadis la Croix colossale qui s'élevait sur le sommet de la montagne Saint-Hilaire.

Que reste-t-il aujourd'hui de ce monument ? Quelques poutres qui achèvent de moisir et quelques anneaux de fer, scellés au roc, que rongent la pluie et le soleil. Telle est la tristesse de cette haute montagne, autrefois lieu célèbre de pèlerinage, aujourd'hui rendez-vous des touristes et des oisifs.

Oui, elle manque dans le paysage grandiose, cette croix étincellante, que l'on voyait de toute la vallée du Saint-Laurent et que nos pères, en se promenant sur les " ramparts " de notre ville, se plaisaient à montrer à leurs fils, dans la splendeur du soir. Renversée par la foudre, elle qui semblait défier les siècles, elle n'est plus qu'un souvenir dans la mémoire des hommes.

Il me semble qu'au commencement de ce siècle, ce serait donner au monde une bonne et forte leçon, que de relever de ses ruines ce monument sublime. Il y aura bientôt soixante ans, le 6 octobre prochain, que l'on en faisait l'inauguration solennelle ; pourquoi ne profiterions-nous pas de cet anniversaire pour remettre à sa place d'honneur, la croix colossale que nos aïeux avaient élevée au prix de tant d'efforts et de tant de sacrifices ? Pourquoi le lac limpide de la montagne Saint-Hilaire ne serait-il pas témoin, encore une fois, des fêtes splendides de 1841 ? Le passé mérite bien cet hommage généreux et l'avenir a besoin de ce signe sacré pour qu'il n'oublie jamais que la croix est le véritable, le seul drapeau de la race canadienne.

Quelle main rétablira sur son piédestal de granit l'étendard glorieux du Christ, planté si haut dans le ciel par nos pères et qui a été de tout temps le " labarum " de nos libertés nationales ? Quel est celui qui consacrera sa vie à cette œuvre de résurrection ?...

* *

Voici la description très détaillée de la croix de Saint-Hilaire, telle que nous la trouvons au tome II des *Mélanges religieux* :

Le monument commémoratif que la religion élevait sur la montagne de Saint-Hilaire de Rouville, le 6 octobre dernier, est maintenant à peu près achevé ; on peut en étudier la structure et en contempler la grandeur et la majesté.

C'est une croix de cent pieds de haut, sur six de largeur et quatre d'épaisseur, présentant par conséquent sur chacun de ses côtés dominants une superficie de 600 pieds, et sur chaque autre une surface de 400 pieds ; le tout recouvert en fer étamé. Cet arbre gigantesque est formé d'une charpente régulière dont les parties principales sont d'énormes pièces de bois, solidement liées ensemble ou plutôt unies les unes dans les autres par de fortes lames de fer qui couvrent les entures. De plus, les quatre montants angulaires sont joints l'un à l'autre par des chevrons croisés, qui règnent de distance en distance dans toute la longueur, non seulement perpendiculairement sur les quatre faces de cette construction, mais encore horizontalement de 15 pieds en 15 pieds ; de manière cependant à laisser un vide à l'intérieur, qui permet d'y placer des échelles qui ont pour bases les repos fixés à égale distance, et qui sont éclairées par des ouvertures ménagées à propos.

Les bras de cette croix, placés à 15 pieds du sommet, ont 30 pieds d'envergure. Ils sont fixés au montant principal par des liens transversaux qui se nouent au centre ; en outre, ils sont soutenus en-dessus et en-dessous par 8 barres de fer qui les tiennent fortement attachés au tronc de la croix. Cette charpente si solide et si compacte est elle-même liée au rocher, sur lequel elle est assise, par 12 grosses chaînes les plus fortes que d'habiles ouvriers aient pu cramponner dans le roc vif. Ces chaînes, placées à différentes distances et à différentes hauteurs, même à 75 pieds, peuvent au moyen d'échelles se raccourcir ou s'allonger suivant le besoin. De plus, le pied de cette croix, enfoncé dans le roc, est encore affermi par un train en mortaises, composé de grosses solives dont on a rempli les vides par une bonne maçonnerie qui s'élève jusqu'à 3 pieds. Enfin, comme base de tout l'édifice est une chapelle de 20 pieds carrés, dont le comble terminé en plate-forme, est assez vaste pour qu'on y ait pratiqué une galerie qui règne tout autour, et dont les chevrons au faite s'appuient sur la croix pour la solidifier encore davantage.

Tel est ce monument, en quelque sorte indestructible, que l'on vient d'attacher au plus haut point du mont Saint-Hilaire, qui lui-même s'élève de 1100 pieds au-dessus du niveau du fleuve. Après les ouvrages de l'art, ce travail est bien assurément un des plus remarquables par la hardiesse de sa construction et surtout par le sublime de son piédestal et le grandiose de ses environs. Figurez-vous en effet, lecteur, une montagne gracieusement assise au milieu de la plus riante contrée. Voyez réuni autour d'elle tout un monde de beautés naturelles du premier ordre ; forme majestueuse de montagnes groupées en amphithéâtre dans le lointain ; richesse et variété de plaines développées dans toutes les directions ; cours limpides de charmantes rivières, le Richelieu et l'Yamaska, formant tantôt des bassins, tantôt bouillonnant en gros rapides ; au loin, vue d'un fleuve géant qui apparaît comme une mer, c'est le Saint-Laurent ; auprès et sous vos pas, aspect enchanteur d'un

lac tout voisin qui dort sur la montagne, c'est le lac de Rouville ; puis épars çà et là, des hameaux et des cités, des palais et des huttes ; puis des guérets et des vergers ; puis enfin, des forêts, semées dans ce vaste champ de la nature, et qui, du point élevé d'où on les contemple, ne semblent plus que des bosquets plantés dans les immenses jardins du Créateur. Gravissez ce pic escarpé, mais d'un accès facile ; montez de cime en cime, atteignez le point culminant ; sur un mamelon de granit asseyez-vous ; portez autour de vous vos regards, et vous savourerez les douceurs inexprimables que procure la vue de ce tableau enchanteur dont nous jouissions naguère nous-même, en faisant le pèlerinage du mont Saint-Hilaire. Mais toutes ces beautés naturelles, comme elles étaient bien plus magnifiques pour nous, en présence de ce grand monument que le Canada venait d'y ériger, en témoignage de sa foi et de sa reconnaissance ! Comme la nature est autrement éloquente, lorsque c'est la religion qui l'inspire. Nous l'avons vu, lecteur, le signe auguste du Grand Roi, planant du haut des airs sur cette immensité : quel glorieux, quel triomphant spectacle que celui de cette Croix, vue au soleil levant, couronnée de mille jets de lumière, toujours se grandissant, jusqu'à ce qu'au midi elle demeure toute enveloppée de sa propre gloire ; puis, au déclin du jour comme elle brille encore, comme elle vient se dorer des rayons de l'astre qui tombe ! Ne dirait-on pas le sceptre du fils de Jéhova qui apparaît ainsi qu'au dernier des jours !

Mais, autre scène : écoutez avec nous un envoyé de Dieu qui parle des bienfaits de l'Eternel à un peuple qui l'aime tendrement, puis assistez, avec la conviction de la foi, à l'immolation de la Victime du Calvaire, et voyez sur cette montagne couler le même sang qui racheta le monde. Dans ces circonstances, à ce spectacle, avec une foule immense, ne croiriez-vous pas que c'est le moment auguste où le Père Eternel va dire à son Fils bien-aimé : *Je te donne toutes les nations pour ton héritage* ? Et, dans son langage muet, mais éloquent, la Croix ne vous dirait-elle pas qu'elle s'élève à l'Orient pour recueillir sur son passage tous les élus de Dieu ? Sa pose, qui la fait regarder l'Occident, ne vous désignerait-elle pas qu'elle va atteindre les peuples assis, au Couchant, dans les ombres de la mort ? Et les bras, étendus du Nord au Midi, ne veulent-ils pas embrasser l'univers et réunir un jour dans le sein de la même Eglise toutes les tribus errantes des deux mondes ? Telles étaient du moins pour nous quelques-unes des pensées qui absorbaient notre âme alors que nous accompagnions au saint autel le vénérable Evêque de Nancy, célébrant, le 3 novembre, la première messe au pied de la Grande Croix du Mont Saint-Hilaire, dans le nouvel oratoire que ce pontife venait d'y dédier à saint Charles, son glorieux patron.

Assurément, ce nouveau pèlerinage sera fertile en bonnes œuvres pour la religion ; il y a là un concours trop extraordinaire de circonstances religieuses pour que nous n'y voyions pas un dessin tout providentiel de la bonté divine sur ce pays. Qu'on se rappelle seulement la pensée qui l'a fait naître et l'on n'en doutera plus : c'est celle de la reconnaissance ; or, n'y a-t-il pas dans la gratitude une source intarissable de grâces ? Puis, n'est-ce rien que trois pontifes soient allés pour y bénir leurs peuples et y prier avec l'apôtre qui évangélisait le Canada ?

Oh ! réjouis-toi, peuple de vrais croyants ; ta foi est grande comme ce trophée qui, là-haut, la montre à l'univers ; et, semée dans ton cœur, cette foi de tes pères y est enracinée comme la Croix clouée sur ce mont qui dure jusqu'à l'ÉTERNITÉ !

Laisserons-nous plus longtemps le présent faire mentir le passé ?

J. B. L.

Poésie et Religion

Une disposition de tout temps assez commune, mais fréquente surtout à ces époques de culture avancée où la complexité des connaissances et des méthodes multiplie les spécialistes, est ce qu'on peut appeler l'esprit de particularisme intellectuel. Mille préjugés en procèdent, divers dans leurs formes, mais facilement reconnaissables à leur tendance, qui est toujours de diviser l'âme contre elle-même. Qui de nous n'a entendu affirmer, par exemple, que l'érudition philologique étouffe le goût littéraire, que les mathématiques sont ennemies de l'art, qu'un naturaliste se doit entretenir avec soin dans l'ignorance de la métaphysique, et qu'un poète fera bien de fuir la théologie ? Ces axiomes fâcheux sont autant de manifestations du même esprit. Appliquer aux arts et aux sciences le régime du "chacun chez soi", dresser entre eux les barricades d'illusoires antinomies, substituer partout à la libre circulation de la vie un isolement stérile, voilà bien où tendent ces lieux communs. Rien de moins philosophique, si la philosophie (je ne l'apprendrai pas à des lecteurs d'Hello) est un effort vers la synthèse ; rien aussi de moins catholique, si nulle étroitesse ne peut être qualifiée du mot qui veut dire universel.

Parmi ces malentendus, il en est de superficiels, qu'une loyale explication suffirait à dissiper. Tel est, je crois, le préjugé d'une prétendue incompatibilité d'humeur entre la religion et la poésie. Rarement formulé dans toute sa netteté, il existe du moins à l'état de défiance réciproque. "Qu'avons-nous à faire, disent certaines voix parmi les poètes, d'un dogme qui entrave notre imagination, d'une morale qui tarit les sources de notre lyrisme ? — A quoi bon ce vain cliquetis de rimes ? répliquent d'autres voix. Les jongleurs n'amusent que les enfants. La vie est trop courte pour la perdre à applaudir des joueurs de flûte."

Si l'on se méconnaît ainsi, n'est-ce pas surtout parce que l'on s'ignore ? D'autres parleront aux poètes ; je voudrais montrer à des croyants que la poésie est éminemment sérieuse et bienfaisante à l'âme, et qu'il y a, entre elle et la religion, une sorte d'harmonie préétablie.

Mais il faut d'abord nous entendre sur le sens du mot poésie ; car ce nom sert communément à désigner des choses fort diverses.

Dans l'acception vulgaire, la poésie est souvent confondue avec la versification. C'est là une méprise si évidente, qu'il n'y a sans doute pas lieu de s'y arrêter. Qui ne voit que la forme rythmée peut être, suivant les cas, signe authentique d'une pensée vraiment musicale, ou simulacre menteur, oripeau drapé sur une platitude ? Qui ne sent qu'il y a plus de poésie dans une phrase de Chateaubriand que dans les œuvres complètes de Jacques Delille ?

Avec plus de justesse, on qualifie ordinairement de "poétique" toute série de paroles qui, par l'intensité du sentiment, l'éclat des images ou la valeur expressive des sons et des rythmes, dépasse le registre du lan-

gage usuel. En ce sens, sont "poétiques", au même titre, un mythe de Platon et une épigramme de Méléagre, les odelettes badines d'Horace et les spéculations passionnées de Lucrèce, la plus légère des fables de La Fontaine et les *Harmonies* de Lamartine.

Cette conception de la poésie est légitime, assurément ; car il y a bien entre ces œuvres quelques caractères communs. Mais pour qui essaie d'aller au fond des choses, que ces affinités sont ténues et lointaines ! et quelles inégalités, si profondes, qu'elles équivalent à des différences de nature ! Tel écrivain peut avoir une vision ou une oreille d'artiste, et d'ailleurs porter en lui une conception du monde parfaitement prosaïque et médiocre, à laquelle son art seul confère quelque prestige. C'est, je crois, le cas d'Horace et de La Fontaine. Ils sont poètes sans doute, mais dans quelle mesure incomplète ! Et comment ne pas convenir que le mot, appliqué à l'âme religieuse et grave d'un Eschyle ou d'un Dante, acquiert une plénitude et une hauteur de sens qui la transfigurent ? Chez les premiers, la poésie est comme à fleur de peau, et révèle moins la noblesse foncière de l'homme que l'affinement de ses nerfs et la délicatesse de ses sensations. Mais, chez les autres, elle est la résonnance de l'être tout entier, harmonieux jusqu'en ses fibres les plus profondes. En vérité, le meilleur d'eux-mêmes a passé dans leur chant. Ce sont les poètes de l'âme. Ceux-là seuls nous donnent la poésie à l'état pur ; ailleurs, nous n'en trouvons qu'une dilution affaiblie et souvent trouble.

Dès lors, n'est-ce pas d'après ces derniers que nous devons former notre notion de la poésie ? Là-dessus, quelques-uns craindront peut-être qu'elle ne soit trop étroite ; mais ce n'est qu'une apparence. Notre cité, où les chanteurs frivoles sont à demi étrangers, en revanche ouvre largement ses portes à des hôtes nouveaux. Elle bannit les virtuoses dont l'art n'est que dextérité ; mais elle admet entre ses murs tel rêveur dénué de la faculté verbale, tel auditeur fervent en qui vibre un sincère écho du chant des maîtres.

Voilà un peuple qui peut sembler assez disparate. Et pourtant, une sorte de fraternité spirituelle s'y reconnaît à ce caractère, qui constitue proprement le sens poétique : toutes ces âmes ont le don de l'aspiration.

"Aspiration" qu'est-ce à dire ? Je ne chercherai pas de formule plus précise que l'heureuse définition donnée par M. Sully-Prudhomme (*Testament poétique*) : c'est "l'essor enchaîné de l'âme vers l'inaccessible et innombrable félicité qui seule la comble". Comme tous les autres — plus que tous les autres, puisqu'il est, de sa nature, insatiable sur terre — ce désir se manifeste souvent par la souffrance. "Quand, sous l'action de la poésie ou de la musique, le plus exaltant des modes poétiques, nous fondons en larmes ce n'est point par excès de plaisir, mais par une impatience ardente et douloureuse de nous sentir impuissants à saisir, maintenant, pleinement, ici-bas, une fois pour toutes, ces joies divines et enchanteresses, dont nous ne prenons, à travers le poème ou la

musique, qu'une vue brève et confuse." (Edgar Poë. *The Poetic Principle*). Ainsi, c'est à heurter sans cesse l'obstacle insurmontable que la force intérieure prend conscience d'elle-même. De là ce sentiment d'exil, cette impatience de la limite, cette nostalgie de captif qui ont inspiré, depuis les Psalmes jusqu'à la poésie moderne, tant de plaintes sublimes. Heureux ceux que chacune de ces glorieuses défaites aiguillonne à un essor nouveau ! L'aspiration est la vie même de leur âme : c'est pourquoi ils sont poètes plus que les autres. Car plus une pensée, un sentiment, une image, expriment ce haut désir, plus tout cela est "poétique". Les accents suprêmes du lyrisme sont aspiration pure.

Si tous les vrais poètes s'efforcent, avec une puissance mesurée par leur génie,

"Vers ce bien idéal que toute âme désire
Et qui n'a pas de nom au terrestre séjour"

combien peu seraient capables de rendre raison de leur instinct ! combien se forment, de cet "idéal" qu'ils invoquent avec tant de magnificence, des imaginations obscures ou bizarres ! A vrai dire, ceux là seuls ont le droit de prononcer ce mot, qui ont gardé une croyance métaphysique précise. Mais il s'en faut bien que toutes les croyances, à ne les considérer qu'au point de vue poétique, aient une vertu équivalente. Qu'il est à la fois lointain et décoloré, abstrait et inefficace, l'"idéal" d'un déiste ! L'insuffisance et le recul inaccessible de ce Dieu sans amour et sans médiateur ont de quoi décourager l'aspiration. Aussi bien, les déistes purs se font rares de nos jours. Le poète criticiste est une espèce plus fréquente parmi nous. Qui dira l'état d'inanition spirituelle où il languit ? Prisonnier de son "moi" comme d'un autre Tour de la Faim, il en est réduit, faute de pouvoir saisir le "nou-mène" divin, à se nourrir de phénomènes dont il sait la vacuité.

C'est un piège plus captieux encore, s'il se peut, que le panthéisme tend à la faculté poétique. Comme il emprunte les prestiges du monde visible, et semble confisquer à son profit toutes les séductions d'une nature qu'il divinise, il attire les esprits avides de rêve par de chatoyantes promesses de voluptés imaginatives. Entre le poète et les réalités transcendantes ondule et se déploie le voile de Maïa, et l'âme souvent reste captive en ce réseau multiforme. Dès lors, c'en est fait pour elle de la vie morale et de la poésie suprême qui en rayonne : l'âme, contente de se jouer parmi les reflets et les couleurs, perd le désir de cette invisible Beauté dont la création matérielle n'est qu'une révélatrice imparfaite. Ainsi, plus insidieux que d'autres doctrines, qui arrêtent brutalement l'aspiration, le panthéisme la ravale en la dispersant. L'aigle, né pour le grand essor, n'a plus que le vol bas et les ailes fragiles d'un papillon : il a oublié les cieux pour les fleurs.

Les "idéalistes" enfin (et l'on sait, sous cette dénomination flottante, combien s'abritent de doctrines diverses), sont peut-être, entre tous ces égarés du sentiment poétique, ceux qu'il faut plaindre davantage ; car ils sont du-

pes plus que les autres. A leur âme affamée de beauté supérieure, ils jettent en pâture des vocables vides, dont elle finit souvent par se contenter. Comment ne pas rappeler ici l'idéalisme tout verbal des premiers livres de Renan ? A l'origine, enivré de phraséologie hégélienne, il dut se leurrer, et prendre son exaltation pour une doctrine. Mais bientôt, la fièvre tomba ; ces formules, dégonflées de leur contenu sentimental, laissèrent voir leur flasque inanité ; et l'abus de langage qu'il avait d'abord commis par illusion, Renan le continua par un jeu pervers. On voit que la pente est facile d'un idéalisme sans métaphysique à l'ironie universelle. Sans doute, nos idéalistes agnostiques n'en arrivent pas tous là ; peut-être est-ce faute de clairvoyance. Agiter solennellement de vaines syllabes, c'est à quoi se réduit pour eux l'aspiration poétique.

Combien est différente, à cet égard, la condition des catholiques ! Ce Souverain Désirable que d'autres oublient ou cherchent en vain, ils le nomment par la foi, ils l'atteignent par l'amour, ils s'unissent à lui par les pratiques de la vie chrétiennes. C'est "le Dieu d'Abraham, d'Isaac et de Jacob, non des philosophes et des savants", qu'invoquait Pascal ; c'est le Dieu vivant, à la fois infiniment mystérieux et plus intime à nos âmes que l'abstraite divinité honorée de loin par le tiède hommage des déistes ; c'est le Dieu sensible au cœur, maître de la vie morale, source de la vie surnaturelle, que pressent vainement le criticiste du fond de son "moi" défiant et clos ; c'est le Créateur de l'Univers, transcendant à cette nature qui éblouit les panthéistes et dont la vraie gloire est de parler de lui ; c'est enfin une réalité divine, si incommensurable aux idées humaines que les plus vastes formules des idéalistes, confrontées à son Etre infini, apparaissent d'informes et pauvres mirages.

Le Christianisme, cette "grande paire d'ailes indispensable pour soulever l'homme au-dessus de lui-même" (Taine), dirige donc et porte l'aspiration vers le seul objet en qui elle puisse se reposer sans déchoir. Si elle vient à défaillir, il la renouvelle par la prière et les sacrements ; il l'entretient, il lui enseigne un vol toujours plus large et plus sûr. Car plus la vie de la grâce abonde dans une âme, et plus le désir de Dieu s'exalte en elle. Enfin, le christianisme fait de l'espérance une vertu théologale. Or, l'aspiration poétique n'est-elle pas une source terrestre de l'espérance ? Écoutons Ernest Hello : "L'art est le balbutiement de l'homme, qui, chassé du paradis terrestre, et non arrivé au paradis céleste, célèbre encore, et célèbre déjà la beauté perdue. Il est tombé ; le lieu de la beauté est fermé pour lui ; mais l'exilé trace sur la terre étrangère une esquisse de la patrie. Peut-être l'art occupe-t-il dans l'ordre intellectuel la même place que l'espérance dans l'ordre moral."

On objecterait en vain que l'élan de l'âme n'est pas l'essor de l'imagination, et que la vie intérieure n'a rien de commun avec la littérature. Avec les jeux de la rhétorique, soit ; mais cette dualité intellectuelle, à mesure que l'homme s'élève, tend à se résou-

dre dans l'unité. Il s'agit ici des formes les plus nobles de la parole humaine, et nous avons remarqué déjà que toute grande poésie jaillit des profondeurs de l'être. Assurément, la ferveur, la sainteté même, n'impliquent pas le don de l'expression, sans lequel la poésie reste à l'état de virtualité. Mais, là où il existe, elles le gardent de se perdre par l'abus de lui-même ; elles le sauvent en le faisant glorieusement servir ; de cet or profane, elles cisèlent des vases sacrés.

D'ailleurs, nous n'en sommes pas réduits à des hypothèses. Si la prière a toujours été le point culminant du lyrisme, la prière chrétienne est incomparable d'élévation, d'intimité et de puissance. En fixant les formes collectives de l'adoration, l'Eglise nous a donné d'admirables modèles de poésie religieuse. A qui lui reprocherait encore de bonne foi d'avoir peu fait pour la beauté, on ne pourrait conseiller d'étude plus instructive que la simple lecture de la liturgie (1). C'est là un trésor ouvert à tous, et assez familier à des catholiques pour qu'il soit superflu d'en étaler ici les richesses.

Un autre trésor moins connu sans doute, quoique la liturgie y ait souvent puisé, ce sont les œuvres des Saints et des mystiques. Nous en avons bien rappelé, Dieu merci, des préjugés du XVIIIe siècle. Aujourd'hui, les lettrés les plus sceptiques savent que de fraîches fontaines jaillissent dans ces solitudes ; et le péril n'est plus de les voir dédaignées par l'ignorance, mais exploitées par la "piété sans foi" de nos dilettantes, ou évaporées par nos fantaisistes en variations sacrilèges. Mais ces transpositions modernes, heureusement, n'empruntent à l'original que son charme superficiel ; l'âme en reste incommunicable, et il faut, pour en jouir, la contempler dans le texte même. La littérature profane n'offre rien qui approche en beauté poétique de certains chefs-d'œuvre tout spontanés de la spiritualité chrétienne : hymnes, effusions d'amour, élévations, dialogues de l'âme avec Dieu. Faut-il rappeler ici telle page des *Confessions* ou des *Soliloques* de S. Augustin, tel chapitre du IIIe livre de l'*Imitation*, les admirables *Cantiques* de S. François d'Assise et des poètes franciscains, les écrits de Ste Thérèse, de Ste Catherine de Gènes, de Ruysbroeck, d'Angèle de Foligno (2) et de tant d'autres ? Toutes ces œuvres débordent d'un enthousiasme d'autant plus pénétrant qu'il ne doit rien à la rhétorique. C'est assurément là, ou nulle part, que l'on trouvera le lyrisme pur.

A ces grandes âmes que la grâce a enrichies d'aspirations surhumaines, nous ne demanderons aujourd'hui qu'un dernier argument contre un préjugé d'esthétique. Si la religion et la poésie étaient, à quelque degré, deux puissances ennemies, le triomphe de l'une serait la défaite de l'autre.

(1) Les membres de la Conférence Hello me permettront de leur signaler, sur ce point, un ouvrage excellent, d'une lecture facile, publié récemment : *Le Livre de la Prière antique*, par Dom Fernand CABROL (Paris, 1900, H. Oudin, éd.).

(2) Hello a donné une édition de ces deux derniers mystiques.

Quoi de plus significatif que de les voir triompher ensemble ? Le Christianisme traite la faculté poétique comme les autres dons naturels ; il la dirige, l'accroît et la consacre. Bien loin de la dessécher, il la préserve de s'aller perdre dans les sables ; il la recueille, il en élève incessamment le niveau, jusqu'à mêler enfin à ce flot terrestre l'Eau de cette source mystérieuse "qui jaillit à la vie éternelle."

L. AGUETTANT,

Professeur à la Faculté Catholique des Lettres de Lyon.

UN PETIT ARSENAL

Un journal parisien, *Le Clairon de la Villette-Combat*, a donné dans son numéro du 30 juin dernier une indication de plusieurs articles de jurisprudence sur lesquels les prêtres français, molestés et persécutés, peuvent s'appuyer pour essayer de se faire rendre justice.

Comme le résultat de ce travail de recherches peut être utilisé par tous ceux qui s'occupent de questions politico-religieuses, nous en faisons ici l'insertion.

1. — Illégalité des arrêtés municipaux prohibant le port public du costume ecclésiastique :

Article 1 de l'arrêté des conseils du 17 nivose an XII (8 janvier 1804) ; Dalloz alphabétique, supplément v. Culte (Nos 68 et 69) ; Pandectes françaises alphabétiques au mot culte, n. 609, 612, 615, 616, 619 à 621, 624, 631 à 633, 636 à 638 ; arrêts de Toulouse, 21 février 1839 (Dalloz 1839, 2.88), de Montpellier, 31 décembre 1850 et 12 février 1851 (Dalloz 1852, 2.34), de cassation 24 juin 1854 (Dalloz 1854, 1.176, de Bordeaux 6 août 1870 (Dalloz 1871, 2.191 et Sirey 1871, 2.159), de cassation 10 mai (Dalloz 1873 alphabétique, supplément au mot culte, No 68, note 1 et Sirey 1873, 1.230) ; de Paris 21 mai 1882 (*Gazette du Palais* 1882 (Sirey 1884, 3.56), de cassation du 26 août 1880 (Dalloz 1881, 1.453 et notes 1.25) ; jugements correctionnels de la Seine du 26 juin 1896 (Sirey 1897, 2.252 et 253), de Grenoble du 8 octobre 1900 (*Gazette du Palais* 1901, 1.51) ; décisions de simple police, d'acquiescement, rendues, le 2 février 1901 par le juge de paix de l'Isle-Adam, le 23 février 1901 par celui de Villejuif, suivies de jugements pareils, rendus par les juges de paix de Saint-Etienne, Issoudun, Guise, etc ; Chauveau et Fautin-Hélie (Théorie du Code pénal t. IV, p. 258) ; Garraud (Traité du droit pénal français t. IV, No. 583) ; consultation de M. Crépon, conseiller honoraire à la Cour de cassation (dans le *Correspondant* du 10 novembre 1900) ; *Libre Parole* (No. du 8 juillet 1901) ; question de droit (No. de la *Gazette des tribunaux* du 1er février 1901) ; enfin arrêt de cassation, chambre criminelle, du 23 mai 1901 (voir le *Petit Journal* du 24 mai 1901) qui a rejeté le pourvoi formé contre le jugement d'acquiescement rendu le 2 octobre 1900 par le juge de paix de Saint-Etienne et adopté les vues de ce jugement.

2. — Illégalité des arrêtés prohibant les cérémonies religieuses aux funérailles :

Dalloz, supplément au mot culte No. 845, au mot commune No. 593, al. 2 ; Circulaire du ministre de l'intérieur du 15 mai 1884 ; débats parlementaires à la Chambre et au Sénat sur la loi du 5 août 1884 et spécialement sur son article 93 et déclaration des rapporteurs de cette loi à la Chambre et au Sénat faites en réponse aux questions de Mgr Freppel, député, et de M. de Ravignan, sénateur (Dalloz 1884, 4.52 et note 3 ; *Journal officiel* de la séance du 26 février 1884) desquels débats et déclarations il résulte que l'article 93 ci-dessus n'a jamais entendu permettre aux préfets, sous-préfets, maires, d'empêcher, par arrêtés ou autrement, les familles de recourir, pour les enterrements et obsèques de leurs membres décédés, aux cérémonies religieuses extérieures du culte professé par ces défunts ; Ducrocq (Etudes sur la loi municipale de 1884, p. 51 et suivantes) ; Morgan (la loi municipale de 1884, t. 2, p. 25) ; arrêts : de cassation des 26 février 1887 et 20 janvier 1888 (Sirey 1888, 1.141), du Conseil d'Etat du 22 juillet 1895 (Dalloz 1897, 3.10) ; Dalloz, Code annoté des lois politiques et administratives, tome 2, au mot sépulture, No. 744 (citant Dalloz 1884, 4.53, note 197).

3. — Illégalité des arrêtés prohibant le port public du Viatique :

Arrêts : de cassation du 26 février 1887 (Dalloz 1887, 1.459) ; du Conseil d'Etat des 17 août 1880 (Dalloz 1883, 3.36), 17 août 1886 (Dalloz 1888, 3.36), 13 août 1895 (Dalloz 1897, 3.10) ; numéro d'août 1897 (p. 140 à 142) de la *Revue catholique des institutions et du droit* ; Dalloz, supplément au mot culte, Nos. 103 et 104, No. 175 (alinéa 2, major) ; Dalloz alphabétique au mot culte, No. 158 ; André, t. 4, p. 505 ; Dalloz, Code annoté des lois politiques et administratives, t. 2, Nos. 2.532 à 2.534 ; décision ministérielle de l'an X.

Mais la Cour de cassation, par arrêt du 12 janvier 1900 (*Gazette des tribunaux*, fascicule d'avril 1900, p. 152) réfute procession prohibée légalement et punissable comme telle, le port du viatique opéré avec l'ensemble de circonstances ci-après : "port de bannières, "d'oriflammes ; cortège nombreux de "fidèles convoqués d'avance à l'église, "marchant dans tout le parcours hors "de l'église, sous la direction, l'impulsion, les ordres du clergé, en "deux files, l'une à droite, l'autre à "gauche, du Saint-Sacrement, et ce, "tant en avant que le long et en "arrière du dais ; clergeon agitant "une sonnette d'avertissement sur "tout le parcours ; suisse en costume ; "démarche au pas processionnel ; "itinéraire tracé, concerté d'avance.

4. — Illégalité des arrêtés prohibant les quêtes à domicile.

Arrêts de cassation des 3 juin 1847 (Dalloz 1847, 4.33), 1er août 1850 (Dalloz 1850, 5.40 ; Sirey 1850, 1.640), 13 août 1853 (Sirey 1853, 1.845), tous trois rendus avant la loi du 5 avril 1854... du 16 juin 1884 (Sirey 1884, 1.400) et du 10 novembre 1900 (*Gazette des tribunaux* du 14-15 janvier 1901) rendus tous deux depuis cette loi ; avis du Conseil d'Etat du 24 mai

1880 (Dalloz 1881, 3.117) ; voir aussi s'y rattachant, quoique indirectement, un jugement très curieux, favorable aux ordres mendiants, rendu le 8 juin 1900 par le tribunal correctionnel de Pont-Audemer et inséré *in extenso* dans Dalloz 1900, 2.481, notes 1-2.

5. — Illégalité des arrêtés préfectoraux annulant les délibérations des conseils municipaux ou généraux allouant des subventions en nature aux enfants indigents des écoles libres congréganistes.

Conseil d'Etat, arrêts des 20 février 1891 et du 6 août 1897 (*Gazette des tribunaux* du 21 février 1891 et journal la *Vérité française* du 19 décembre 1897) ; livraison du 15 juin 1896 du Bulletin de la Société générale d'éducation et d'enseignement, traitant à fond cette question.

Campagne contre l'Eglise

En Portugal

Dans une lettre sur la crise religieuse en Portugal, publiée dans le *Catholic Times*, de Liverpool, on lit ce qui suit :

L'enseignement le plus clair et le plus incontestable que nous donne la campagne acharnée qui se déroule contre l'Eglise en Portugal, c'est que les catholiques en Portugal, comme ailleurs, montrent un étonnant manque de clairvoyance lorsqu'ils laissent la presse tomber entre les mains des francs-maçons, des athées, et *hoc genus omne*.

Par leur apathie criminelle, les catholiques portugais ont permis aux bigots révolutionnaires et aux faux libéraux de façonner à leur guise l'opinion publique, et de la rendre violemment hostile à tout ce qui est de meilleur dans le catholicisme. Par leur couardise et leur indifférence coupable, les catholiques se sont réduits à un tel état d'impuissance que ni la presse, ni le gouvernement ne prêtent la moindre attention à leurs remontrances timides.

Le Prône

On ignore généralement que des indulgences très étendues sont attachées à l'assistance au prône. Dans sa sollicitude pour l'instruction et pour le salut de ses enfants, l'Eglise n'a rien négligé pour les exciter à assister régulièrement à ces instructions, qui leur sont spécialement destinées.

Benoît XIV, par un décret du 31 juillet 1756, a accordé une indulgence de sept ans et de sept quarantaines aux fidèles qui assistent, les dimanches et fêtes, au prône de leur paroisse. Ils peuvent même gagner une indulgence plénière aux solennités de Noël, de Pâques et des Apôtres saint Pierre et saint Paul, pourvu qu'ils s'étant confessés, ils fassent la sainte communion.

Pie VI, par un décret du 12 décembre 1784, a confirmé ces indulgences, et a même étendu l'indulgence plénière aux jours de l'Epiphanie et de la Pentecôte, toujours aux mêmes conditions.

Ces indulgences peuvent aussi être gagnées par le curé ou par tout autre prêtre qui fait le prône à sa place, suivant le même décret.

EN VOYAGE

++==++==++

Oxford, 21 juillet.

La parole de l'homme est menteuse — surtout en voyage. J'avais promis des lettres d'Angleterre au directeur de la *Vérité*. Je crois même — Dieu me pardonne ! — que je les lui avais offertes spontanément. Or voici tantôt un mois que j'habite chez ma belle-mère et ma provision de papier est intacte. J'attendais des idées qui s'obstinent à ne pas venir : je vous écris sans idées.

* *

Ce retard est d'ailleurs salulaire. Il m'évite l'ennui de faire subir à vos lecteurs des pensées cent fois rebattues sur le ciel et la mer, sur le néant de l'homme et l'immensité des flots ; des descriptions poétiques, entrecoupées d'anecdotes piquantes sur le mal de mer ; et toute la kyrielle de réflexions saugrenues qui inaugurent les récits de voyage.

* *

Je passe rapidement, comme je l'ai fait en réalité, à travers la campagne anglaise qui est ravissante. Je constate seulement un gros problème social qui reste irrésolu, sinon insoluble, tout le long de ces coteaux verts, ombrés de beaux ormes, moins majestueux mais plus feuillus que les nôtres, et de vieux chênes, trop connus pour que j'en refasse la description, — ce problème, c'est celui de la propriété rurale. Ces champs de culture variés et opulents, entrecoupés de haies vives, ces fermes solidement construites, n'appartiennent pas à ceux qui les exploitent. Tout le sol de l'Angleterre est la propriété inaliénable de quelques grands seigneurs terriens qui le transmettent, de par la loi, à leurs fils aînés. On a beaucoup vanté ce régime. Les tenants de l'école anglo-mane, en France et ailleurs, y voient le secret de la force de résistance de l'Angleterre. Ils ont raison, dans le passé. Mais, comme toutes les institutions humaines, celle-ci a fait son temps. Les mêmes anglo-manes la condamnent implicitement, d'ailleurs, lorsqu'ils nous font admirer, avec raison, cette fois, le juste et profond instinct social du peuple anglais qui évolue sans cesse sans révolutionner. Si l'évolution constante fait la force des institutions de la Grande-Bretagne, son régime rural, immobile, est une cause de faiblesse. Il était excellent lorsque la population était restreinte, lorsque la proportion des villes et des champs était normale, lorsque l'aristocratie gouvernait le pays de fait comme de droit. Mais l'accroissement naturel de la population, joint au développement industriel, a concentré dans les grandes villes tous ceux à qui la terre se refusait.

Il en est résulté tout d'abord une prospérité inouïe dans les campagnes à cause de la consommation facile et constante des produits du sol, favorisée par l'impôt sur les blés étrangers. Mais le fermier n'en a guère bénéficié, le *landlord* ayant soin d'élever le taux de ses redevances en proportion du

rendement de la ferme. L'accroissement prodigieux des classes industrielles et ouvrières commença d'entamer les privilèges de la noblesse. Cobden arriva au moment favorable et dirigea le mouvement, inévitable d'ailleurs, qui ouvrit les portes de l'Angleterre aux produits étrangers. D'autre part, le gouvernement de la chose publique passa de plus en plus aux mains des couches nouvelles — je ne dirai pas de la démocratie, chose encore inconnue en Angleterre, dans le sens où nous l'entendons — mais d'une bourgeoisie mi-intellectuelle mi-commerçante qui s'appuya sur le peuple des villes. Comme toutes les classes privilégiées dont l'utilité s'en va, l'aristocratie anglaise se cramponne à ses privilèges sans s'efforcer de les mériter en assumant de nouveaux devoirs, pour l'accomplissement desquels elle n'a plus la force intellectuelle et sociale suffisante. La décadence est retardée, je le reconnais, à cause de ce mouvement incessant de la bourgeoisie vers l'aristocratie par l'annoblissement, et de l'aristocratie vers la bourgeoisie par la perte de titres d'un grand nombre de cadets. Il n'en reste pas moins que le sol producteur de l'Angleterre est la propriété d'un certain nombre de gens dont la plupart ne peuvent plus ou ne veulent plus rendre à la nation les services que ces privilèges étaient destinés à rémunérer. Il y a là un écart considérable de force sociale. De plus, la prospérité factice de l'agriculture anglaise dans la période qui a précédé immédiatement l'abolition des *Corn Laws* avait fait contracter à la noblesse terrienne des habitudes de luxe et un train de maison que plusieurs ne peuvent plus soutenir par suite de l'abaissement forcé des redevances.

Les domaines inaliénables deviennent un fardeau ruineux sans profiter davantage au fermier. Empêtré dans ses finances, le propriétaire ne veut plus faire d'améliorations considérables que le fermier, toujours incertain de son sort, n'ose pas entreprendre non plus. Autrefois, le propriétaire et le fermier signaient un contrat à terme, toujours trop long au gré du seigneur, trop court au gré du censitaire. Le seigneur est puni par où il a péché. Grâce à la tendance constante à la baisse, le fermier ne veut plus s'engager à terme. Il préfère encourir le risque de la dépossession annuelle, escomptant la chance d'une diminution annuelle de loyer. Vous comprendrez facilement l'instabilité d'un tel régime. Il suffit de l'étudier un instant pour expliquer un état de choses absolument inouï : c'est que le consommateur anglais soit le meilleur client de l'agriculteur normand, belge, danois, canadien, australien, argentin, tandis qu'à sa porte périclite le fermier anglais sur un sol fertile, bien arrosé, sous un climat éminemment favorable, avec les meilleurs chevaux et les plus beaux bestiaux du monde. Aussi, en voyant ces superbes vaches Durham qui paissent, majestueuses et sereines, le long des haies de houx et ces moutons dodus qui ne songent jamais à franchir les frêles barrières de leurs bergeries, on ne peut s'empêcher de penser que ce sont eux les vrais seigneurs de la campagne an-

glaise.

* *

On me dira que l'Angleterre est avant tout un pays industriel et que sa prospérité générale dépend de l'état de son industrie. Je vous dirai peut-être un mot de l'industrie anglaise un de ces jours. Elle sent aussi ses misères sous sa splendeur. Tout ce que je veux ajouter aujourd'hui, c'est que la prospérité d'un pays qui ne s'appuie que sur son industrie et son commerce n'est pas assurée d'une longue durée. Car le jour où un peuple industriel dépérit, il meurt. L'agriculteur peut attendre. En résumé, la première vocation de l'homme c'est de cultiver la terre ; et tout ce qui l'éloigne davantage de cette voie naturelle rend son existence sociale plus précaire. Que l'Angleterre fût destinée à devenir une grande maison de commerce, d'importation et d'exportation, je le veux bien. Mais en négligeant son organisation rurale au bénéfice stérile d'une classe privilégiée, elle s'expose à de sérieux mécomptes.

* *

Vous vous demandez peut-être pourquoi je vous parle vaches et moutons au lieu de vous entretenir d'Oxford. C'est que j'ai vu les moutons et les vaches, y compris ceux qui les élèvent, et que je n'ai pas encore vu Oxford où j'arrive. Dans quelques jours, je vous parlerai de la docte université.

Londres, 23 juillet.

Oxford est une ville typique. Elle donne une idée assez exacte du tempérament anglais. Les gares de chemin de fer, les hôtels, les boutiques, produits de la civilisation moderne, s'adaptent et se mêlent aux vieux collèges, aux antiques chapelles. La brume a tôt fait de ronger la pierre molle et de mettre les édifices neufs au ton des vieilles murailles — tout comme les idées nouvelles, ne pénètrent dans les cerveaux anglais, qu'en se revêtant du vieux costume, de la forme traditionnelle.

Il est difficile de distinguer, chez les gens, les choses et les idées de ce pays-ci, le vieux du neuf, la tradition de l'innovation, le conservatisme du libéralisme. On ne peut dire d'un homme qu'il est bien vêtu ni qu'il est en haillons lorsqu'il porte un habit neuf et des culottes rapiécées, un chapeau tout frais et des bottes éculées. L'Anglais politique, social, industriel, militaire, intellectuel, semble toujours ainsi vêtu d'un bel habit et de vieilles culottes. S'il change de pantalons, c'est que l'habit commence à laisser voir la corde — tout ceci au figuré, bien entendu !

* *

Les collèges sont vides d'élèves à cette saison de vacances d'été qui commencent en juin et finissent en octobre. Je n'ai donc pu que visiter les couloirs sombres, les cloîtres, les chapelles où l'on garde, précieusement aujourd'hui, les statues de la Vierge et des Saints que la Réforme n'a pas toutes détruites. Les jardins et les parcs intérieurs sont très beaux.

L'Anglais n'a aucun penchant à l'étalement qui caractérise nos voisins et nous-mêmes. Il concentre à l'intérieur, pour son confort et sa jouissance intimes, ce qu'il ne prodigue pas aux yeux des indifférents. Encore une image très juste de son caractère. Il vous déconcerte par son abord froid, lourd, parfois même désagréable. Mais, si vous avez le temps de pénétrer plus avant, vous découvrirez des qualités de cœur et d'esprit étonnantes d'inattendu.

* *

Revenons à Oxford. Il faudrait passer quelques semaines, des mois même, — et pendant la durée des cours — pour se rendre compte de la déviation et de la portée générale de l'enseignement des nombreux collèges. J'avais une lettre pour un des professeurs. Après dix ou quinze minutes de conversation pénible et banale, genre Badeker, — c'est d'ailleurs l'opération inévitable à laquelle il faut se livrer ici pour briser la glace — nous avons enfin trouvé point de contact sur la question d'Afrique. Pour la cent-unième fois, j'ai dû répondre à la question que je m'entends poser tous les jours : " For Heaven's sake, what business had you, Canadians, to share in that nasty war ? " Quand il eut bien constaté que je n'étais pas un jingo, la glace s'est brisée, fondue et évaporée : nous sommes devenus une paire d'amis et il a répondu avec la meilleure grâce du monde, avec cette cordiale simplicité qui donne tant de charme aux Anglais intelligents et instruits, à toutes mes questions sur la situation actuelle d'Oxford, au point de vue pédagogique, religieux et politique, et sur son influence sociale en Angleterre. Je vous donne le résumé de son analyse qui me semble juste d'ailleurs.

* *

" Nous ne sommes, à proprement parler, ni vieux ni jeunes. Nous nous efforçons de nous adapter au mouvement des idées sans rompre avec la tradition " (Toujours l'habit neuf et les vieilles culottes, comme vous voyez).

" Au point de vue pédagogique, nous donnons place aux méthodes nouvelles sans tomber dans les innovations hardies, sans surcharger nos programmes, sans prétendre faire des encyclopédies vivantes de nos élèves. Sur ce point, nous cédon moins que les Américains à ce que j'appellerais la *germanisation* de notre enseignement. Nous avons étendu beaucoup, depuis quelques années, le champ de nos études à cause de la tendance générale à la diffusion des connaissances humaines ; mais nous ne prétendons pas inculquer toutes les sciences à tous nos élèves. Nous voulons leur donner des notions assez complètes et assez variées pour leur permettre de faire un choix judicieux de leur carrière future, leur laissant le soin de se développer dans la voie qu'ils auront choisie. Nous persistons à croire que l'instruction ne doit pas éliminer l'éducation. Pour que le stage universitaire soit utile au jeune homme et lui permette de profiter des connaissances acquises,

il doit conserver son caractère et sa volonté propres."

"Au point de vue religieux, le monopole de l'église établie est détruit comme vous le savez (mon interlocuteur est un non-conformiste). La rupture ne s'est pas opérée sans une lutte formidable. Il a même fallu l'intervention de l'Etat, mesure extrême qui répugne violemment aux Anglais. Le premier effet a été non seulement d'introduire le non-conformisme dans l'enseignement, mais de diviser l'Eglise en trois groupes : la Haute-Eglise, devenue libre de se livrer au Ritualisme et de se rapprocher sensiblement de la tradition romaine, la Basse-Eglise, plus protestante que jamais, exaspérée des tendances catholiques des Ritualistes, et un tiers-parti, conciliateur, qui s'efforça en vain de rapprocher les deux groupes. Ce tiers-parti a fini par se fondre dans les deux autres, mais surtout dans le premier, celui des Ritualistes. D'autre part, les Ritualistes, poussés sans doute par l'intransigeance de la Basse-Eglise, ont ouvert toutes grandes les portes de leur enseignement scientifique et philosophique ; ils ont laissé pénétrer Huxley, Spencer, Darwin dans leurs rangs, élargissant ainsi la brèche qui les sépare des anglicans et s'attirant la sympathie des non-conformistes. L'abolition de l'enseignement soi-disant orthodoxe a donc profité d'abord aux non-conformistes et tend maintenant à favoriser l'influence de la Haute-Eglise.

"Le mouvement politique a suivi à peu près l'évolution religieuse. L'Université est encore généralement tory. Elle est actuellement représentée aux Communes par un député libéral-unioniste. Elle était peut-être en train de devenir libérale par suite de l'irruption des non-conformistes et du schisme anglican. La question du Home Rule a enrayé ce mouvement. (Ce qui prouve qu'Oxford est bien anglais : beaucoup de libéraux anglais, en dépit de la doctrine du libre-échange, ne considèrent pas le libéralisme comme un article d'exportation libre : ceci n'est pas du professeur, mais de mon crû). Sur la question d'Afrique, la ville d'Oxford a suivi le mouvement jingoïste. L'Université a mieux résisté. Les partisans de la guerre y ont la majorité ; mais les adversaires qui comptent dans leurs rangs les personnalités les plus marquantes, y ont leur franc-parler. Certains collègues se sont prononcés en masse et hautement contre la guerre, ses causes, sa conduite et son prolongement. Balliol, le plus célèbre de tous, vient d'accueillir Miss Hobhouse et d'applaudir ses courageuses dénonciations.

"Le corps enseignant n'exerce pas d'ailleurs d'action politique sur les élèves. Chaque collège a son club où l'on discute librement. Mais de temps à autre, les juniors invitent les seniors à venir leur donner leur opinion sur les principales questions politiques.

"Au point de vue général, l'influence d'Oxford est plus difficile à définir qu'autrefois. Cette action est peut-être amoindrie en apparence mais plus répandue par l'action individuelle — et ceci toujours par suite de la même cause. Depuis l'abolition du monopole

anglican, elle fournit plus indistinctement des sujets à toutes les églises, à tous les partis, à toutes les professions."

Mon interlocuteur est un ancien élève de Cambridge, et, comme tous les Anglais, très attaché à son *Alma Mater*. Professeur à Oxford depuis quinze ans, il est donc en mesure de bien comparer les deux institutions. Il croit que Cambridge a peut-être marché plus vite dans la voie de l'enseignement technique, mais qu'Oxford reste la grande école de formation politique et sociale de l'Angleterre.

HENRI BOURASSA.

LA COLONIE du Lac des Commissaires

La *Vérité* a déjà parlé longuement de la colonie du Lac des Commissaires, l'œuvre de la Société St-Jean-Baptiste de St-Sauveur. Nous en disons encore quelques mots aujourd'hui, tout en faisant connaître les principaux besoins de ces courageux colons, autrefois nos concitoyens et qui depuis cinq ans vivent ignorés, au milieu des bois, travaillant dans le silence, précurseur des grandes œuvres, à tailler un nouveau domaine pour la patrie. Ce travail rude et simple qui ne rapporte aucune gloire apparente, est pourtant l'œuvre la plus patriotique, celle qui mérite le plus d'encouragement. C'est là, en effet, travailler à la réalisation des grandes idées de nos vaillants pionniers les Pères Dequen, Crespieu et d'Ablon, dont les noms sont déjà attachés à des colonies naissantes qui bientôt s'élèveront comme des monuments de reconnaissance, au sein des forêts qu'ils arrosèrent de leurs sueurs et de leur sang.

— Le succès de la colonie du Lac des Commissaires est désormais assuré ; elle a passé par la filière du temps : cinq années entremêlées de joies et de déboires ont eu pour effet de la consolider et de la placer au nombre des œuvres viables.

Une distance de 151 milles sépare la colonie, de Québec sa mère-patrie. C'est un voyage de six heures en chemin de fer, à travers un paysage des plus pittoresques. Une longue chaîne de lacs se déroule sur tout le parcours, à travers les montagnes boisées de sapins et d'épinettes qui forment comme une suite irrégulière de cônes verdoyants. Cette région nord de notre province est assurément une des plus belles parties du Canada, et les nombreux visiteurs l'apprécient hautement.

Perdu dans les hautes Laurentides, à 1284 pieds au-dessus du niveau de la mer, le Lac des Commissaires s'étend sur une longueur de 21 milles, avec une largeur variant de un à deux milles. D'autres lacs, de dimension moindre, l'alimentent au moyen de rivières, au cours rapide, qui forment à leur embouchure de puissantes chutes, — précieux auxiliaires dans l'avenir pour l'industrie locale.

La colonie s'élève sur les coteaux de la rive est du lac, sur une longueur de cinq à six milles ; une route de dix milles, gagnant vers le nord, la relie à

la paroisse du Lac Bouchette ; une autre route de trois milles conduit à la station du chemin de fer. Cette dernière route est actuellement dans un état affreux et fait la désolation des colons ; le trajet aller et retour ne pouvant guère s'accomplir en moins de deux heures et demie, il en résulte une perte de temps considérable pour les défricheurs qui sont obligés de venir au chemin de fer.

Disons un mot en passant du service postal actuel. Ce service est des plus primitifs : on jette ni plus ni moins sur le quai de la gare le petit paquet de lettres et de journaux destinés aux gens de l'endroit. S'il s'y trouve quelque un pour recueillir ces matières postales, tant mieux ; mais si, comme il arrive le plus souvent, il n'y a personne au passage du train, lettres et gazettes resteront là, exposées au soleil ou à la pluie jusqu'à ce qu'un passant bienveillant se charge de les remettre aux destinataires.

Comme on le voit, c'est là le minimum du service postal.

Il est vrai qu'on n'y délivre pas de lettres recommandées, lesquelles sont déposées au bureau de poste du Lac Bouchette, à dix milles du Lac des Commissaires.

Jetons maintenant un coup d'œil sur l'ensemble de la colonie. De grands défrichements, où pousse sur les coteaux une abondante moisson qui ne tardera pas à se dorer sous le chaud soleil d'août.

Il faut dire que le sol est fécond, et sitôt débarrassé des grands arbres et de la mousse épaisse qui l'étreint et l'emprisonne, il dédommage vite le colon de ses premiers labeurs.

Quelques maisons et plusieurs camps en bois rond, et équarri forment le noyau de la future paroisse, où s'élèverait déjà un clocher si un déplorable incendie, il y a deux ans, n'était pas venu détruire de fond en comble l'unique scierie de la localité. Les colons attendent donc après une autre scierie pour se construire une chapelle et des maisons, car ils sont presque dans l'impossibilité d'aller acheter de la planche à Bouchette, vu la distance, et une montagne qu'il leur faut franchir.

Pour remplir leurs devoirs religieux les colons se rendent tous les quinze jours à l'église du Lac Bouchette, desservie par M. l'abbé Bilodeau, un grand ami de la colonisation. A part de cela, le curé vient faire chaque année trois ou quatre missions au Lac des Commissaires.

— La grande difficulté survenue entre les colons et le club américain Nonantum va, paraît-il, être réglée bientôt. On le sait, les Américains ont construit, à la décharge du lac, une digue qui a fait hausser les eaux de cinq pieds, envahissant et noyant les premiers défrichements des colons et leur causant des dommages considérables. Une vive protestation s'éleva du bord du lac et on demanda justice. L'an dernier, enfin, on fit faire une enquête qui est restée pauvre en résultats. Cependant les colons recevront, paraît-il, quelque indemnité, et les Américains devront baisser la fameuse digue. Au Lac on attend cette démarche avec une patience qui pourra devenir

proverbiale. Pendant ce temps-là, l'eau inonde toujours les grèves, mine et délaie les alluvions. Il est grandement temps qu'on agisse.

— La colonisation jusqu'à présent ne s'est faite que sur la rive est du lac (canton Malherbe) ; la rive ouest (canton Crespieu) qui cependant possède quatre rangs profonds de bonne terre, est encore presque à son état sauvage, faute de communications ; un grand nombre de colons seraient prêts à y prendre des lots s'il y avait un pont. Or la nature a grandement simplifié les difficultés qui, d'ordinaire, se présentent quand on veut jeter un pont sur un lac aussi considérable. Une immense île de près d'un mille de long coupe presque entièrement le lac dans sa largeur. Quelques arbres renversés et un peu de sable seraient suffisants pour unir la rive est à l'île, puis de l'île à la côte ouest un petit pont de quelques cents piastres finirait d'établir une excellente communication. Les cantons Malherbe et Crespieu unis ainsi se coloniseraient avec une prodigieuse rapidité ; l'industrie utilisant les magnifiques chutes d'eau apporterait son puissant concours ; et alors l'œuvre étant faite là, l'exemple serait donné pour les cantons voisins.

P. T.

AUTOUR D'UN CHIFFRE

Dans un discours prononcé à l'occasion de la Saint-Jean-Baptiste, M. Langlois, de la *Patrie*, s'est écrié :

Croyez-vous que nous soyons de notre temps avec des institutrices à \$75 par année ?

A cela nous avons répondu, entre autres choses : "Ce traitement est exceptionnel."

Et la *Patrie* de répliquer :

La *Vérité* a la témérité d'affirmer que le traitement de \$75 par année aux institutrices, dans la province de Québec, est exceptionnel.

Or, à la dernière session provinciale, en réponse à une interpellation du député de Shefford, l'hon. M. Turgeon a déclaré à la Chambre qu'il y avait, dans notre province, 1469 institutrices qui recevaient un salaire n'atteignant pas \$100 par année.

Quatorze cent soixante-neuf institutrices, vous appelez cela une exception ! Eh bien ! vous n'êtes vraiment pas difficiles, messieurs de la *Vérité* !

Un salaire inférieur \$100 n'est pas nécessairement la même chose qu'un salaire de \$75, M. Langlois, qui avait laissé entendre que ce dernier traitement est général, n'a pas établi que notre assertion était téméraire lorsque nous déclarions exceptionnelle la rétribution scolaire de \$75 par année.

Le Révérend Antoine Chouinard, curé du Bic, décédé le 3 courant, était membre de la Société d'une messe section provinciale.

Eug.-C.-K. LAFLAMME, Pire,
Ass.-Secr.

(Archevêché de Québec
6 août 1901.

Le Doctorat dans l'Eglise^(*)

(De la Semaine Religieuse, de Cambrai.)

Les docteurs ne manqueront jamais à l'Eglise. Dieu a promis qu'elle en aurait comme elle a des apôtres, des prophètes, des évangélistes et des pasteurs, jusqu'à ce que le corps mystique de Jésus-Christ soit arrivé à la plénitude de l'âge parfait.

Les premiers Docteurs furent les apôtres établis par le Saint-Esprit pour instruire les nations. Leurs enseignements ont été recueillis, conservés et interprétés par des hommes de science, surtout par les évêques dont la prédications et les écrits transmettent à la postérité les dogmes de la foi. Avec les premiers successeurs des apôtres, avec saint Clément de Rome, saint Ignace d'Antioche, saint Polycarpe de Smyrne, saint Denis de Paris, saint Irénée de Lyon, commence la série de ces hommes à jamais vénérés qu'on a si bien nommés les Pères de l'Eglise.

Ce titre n'a rien d'officiel, il est vrai. Jamais il ne fut décerné par décret pontifical ; il n'a pas trouvé place dans les qualifications liturgiques. C'est la reconnaissance du peuple chrétien qui l'a conféré aux maîtres par lesquels il fut engendré à la vie de la foi et nourri dès la première enfance du pain de la vérité. Par un accord tacite, il est déferé aux écrivains ecclésiastiques des premiers siècles ; à ceux qui, par leurs écrits, nous ont conservé les traditions apostoliques dont ils restent les témoins authentiques.

L'ère des Pères de l'Eglise est close le jour où les principes de la foi sont suffisamment fixés, développés et protégés contre les nouveautés des hérétiques. Saint Bernard, d'un accord à peu près unanime, en est regardé comme le dernier représentant.

Durant cette première phase, nous ne voyons pas la science théologique apparaître dans un complet développement, ordonnée dans toutes ses parties. Ce fut l'œuvre de la scolastique. Réunir dans une vaste synthèse les principes épars du dogme chrétien ; les comparer entre eux et avec les vérités rationnelles, en déduire les conséquences, et par là construire le majestueux édifice de la science théologique. Ainsi se continuait sans interruption dans l'Eglise la grande mission donnée par Notre-Seigneur à l'Eglise enseignante.

Le doctorat ecclésiastique.

La théologie catholique s'est plus d'une fois efforcée d'en formuler la règle ; ses conclusions sont ainsi résumées par le Pape Benoît XIV : "Trois choses sont nécessaires pour constituer un Docteur de l'Eglise, à savoir : une science éminente, une sainteté insigne et la déclaration du Souverain Pontife ou d'un concile légitimement assemblé."

Qu'il soit besoin d'un décret du Pape ou du concile œcuménique pour faire un Docteur de l'Eglise, on le comprend aisément. C'est un titre offi-

ciel, liturgique conférant à celui qui le reçoit des droits à un culte spécial dans toutes les églises du monde. Qui donc peut commander à la chrétienté entière de rendre de tels honneurs, sinon les dépositaires du pouvoir supérieur, c'est-à-dire le Pape ou le concile présidé par lui ?

Il faut aussi la science ; le nom même de Docteur le dit suffisamment, mais quelle science et à quel degré ? Le Pape Benoît XIV l'indique en renvoyant le lecteur au décret de Boniface VIII, qui fait autorité en cette matière. Exposons donc la doctrine de ce saint Pontife.

C'est dans la décrétale par laquelle il règle les honneurs dus aux apôtres, aux évangélistes et aux quatre grands Docteurs de l'Eglise latine qu'il s'exprime ainsi sur les Docteurs : "Leurs enseignements éclatants ont illustré la sainte Eglise, l'ont ornée de vertus, et ont fait revivre en elle la pureté des mœurs. Par eux, comme par des flambeaux brillants et ardents placés sur des candélabres, dans la maison du Seigneur, les ténèbres de l'erreur ont été dissipées et tout le corps de l'Eglise est devenu brillant comme l'étoile du matin. Sous l'influence de la rosée céleste, elle résout par eux les énigmes des Ecritures, en délie les nœuds, en éclaircit les obscurités et en expose les doutes ; grâce à la profondeur et à la beauté de leurs discours, le vaste édifice de l'Eglise brille de l'éclat des diamants, et, transportée aux plus sublimes hauteurs, elle se revêt de vives splendeurs par l'éclat de leur parole."

Avoir montré dans ses écrits une science supérieure des choses de Dieu avoir exercé sur les destinées de l'Eglise une action éclatante et salutaire en réprimant les audaces de l'hérésie, en exposant le sens des Ecritures, en développant les dogmes de la foi, en enseignant aux peuples les lois de la morale et leur montrant le chemin de la perfection ; voilà donc la science éminente que l'Eglise réclame de ses Docteurs.

Elle ajoute une troisième condition, celle de la sainteté. On concevrait à la rigueur un grand savoir des choses de Dieu même dans un homme pécheur ; ce savoir pourrait être mis au service de l'Eglise, aussi bien qu'autrefois l'infidèle Balaam employait en faveur du peuple de Dieu sa lumière prophétique. Mais ce pécheur, dont la science servirait à éclairer l'Eglise, ne serait jamais compté parmi ses Docteurs, car, nous l'avons dit, c'est là un titre liturgique qui donne droit à des honneurs publics, réservés aux saints que l'Eglise honore d'un culte religieux.

Et certes la sainteté n'est pas chose indifférente, même pour acquérir la science du Docteur. Car, si le doctorat a pour but de manifester au monde le sens caché des Ecritures et les profondeurs du dogme chrétien, qui ne sait combien de lumières l'homme saint, libre des entraves des passions et dégagé des intérêts terrestres, reçoit au pied du crucifix, dans la méditation des vérités éternelles ? N'était-ce pas là que le Docteur séraphique se glorifiait de puiser toute sa science ? Ce n'est donc pas toute science, mais celle des saints que nous honorons dans nos

Docteurs.

L'Eglise a reconnu et proclamé vingt-quatre Docteurs, à savoir :

Quatre grands Docteurs de l'Eglise latine : saint Augustin, saint Ambroise, saint Jérôme et saint Grégoire-le-Grand. Quatre grands Docteurs de l'Eglise grecque : saint Athanase, saint Basile, saint Grégoire de Nazianze, saint Jean Chrysostôme. Viennent ensuite : saint Léon-le-Grand, saint Isidore de Séville, saint Pierre Chrysologue, saint Pierre Damien, saint Anselme, saint Bernard, saint Thomas, saint Bonaventure, saint Hilaire de Poitiers, saint Alphonse de Liguori, saint François de Sales, saint Cyrille d'Alexandrie, saint Jean Damascène, saint Athanase d'Alexandrie, saint Basile-le-Grand, saint Bède.

Différence entre les Pères et les Docteurs de l'Eglise. — On se demandera peut-être si l'on doit regarder le titre de Docteur de l'Eglise comme identique à celui de Père de l'Eglise. Il ne sera donc pas inutile d'indiquer ici la distinction qu'il faut établir entre les Pères et les Docteurs :

"Quatre conditions semblent requises pour être rangé au nombre des Pères de l'Eglise : l'antiquité, l'importance des écrits au point de vue du témoignage et de la tradition, la sainteté de vie, mais surtout la pureté de la foi, enfin le consentement des peuples. Il n'est pas nécessaire que les écrits soient nombreux et volumineux ; quelques lettres ont suffi à saint Ignace d'Antioche et à saint Polycarpe de Smyrne. L'importance des écrits se mesure à celle du témoignage que ces anciens auteurs ont rendu au dogme révélé. La sainteté est également une condition nécessaire : c'est pourquoi ni Tatien, ni Tertullien, ni Origène, ni Lactance, ni Arnobe, ni Eusèbe de Césarée, ne sont comptés parmi les Pères de l'Eglise, malgré le rang distingué qu'occupent plusieurs d'entre eux parmi les auteurs ecclésiastiques, et l'importance de leurs ouvrages."

Quant à la distinction entre les Pères et les Docteurs de l'Eglise, qu'il nous suffise de dire, d'après le savant cardinal Franzelin, que la prérogative de Docteur, à la différence de celle de Père de l'Eglise, n'implique pas l'antiquité, c'est-à-dire l'existence dans les premiers siècles du christianisme, mais qu'elle éveille immédiatement l'idée de science éminente sans regard à une époque plus ou moins reculée.

Saint Bède

Saint Bède, surnommé le Vénérable, naquit vers 672 dans un village du comté de Durham, en Angleterre, et fut élevé au monastère de Jarron où il passa toute sa vie. Ses études embrassent toutes les sciences cultivées de son temps. Ordonné prêtre en 702, il consacra à la méditation de l'Ecriture sainte et à la composition de ses ouvrages le temps qu'il ne donnait pas à l'instruction des moines. Bède a rendu de lui-même ce témoignage : "Je me donnai toutes les peines possibles pour méditer et scruter les saintes Ecritures, et, à côté de l'observation de la discipline monastique et de

l'office du chœur, il m'a toujours été doux d'apprendre et d'enseigner, et d'écrire, "aut discere, aut docere, aut scribere dulce habui."

Saint Bède a composé, outre son grand ouvrage *Hi toire ecclésiastique de la Nation des Anglais* et la vie des cinq premiers abbés de son monastère, des commentaires sur l'Ecriture, des homélies ou sermons, et divers traités sur la poésie, la grammaire, la rhétorique, l'astronomie, la musique, le calendrier, etc. "Le caractère encyclopédique de son génie, a écrit M. de Montalembert, est ce qui a le plus émerveillé ses contemporains et ne laisse pas d'exciter la surprise des nôtres. Il a été le type de la vie studieuse et savante qui, aux yeux de plusieurs, résume toute la vie des moines." Mais ce qui est plus admirable encore, c'est qu'il anime toutes ses études d'un rare esprit de piété et qu'il fit toujours un saint usage de ses connaissances.

Ce grand homme était appelé *Vénérable* dès son vivant, pour les grandes qualités dont il était doué et qui le rendaient digne d'un souverain respect. Après sa mort, comme on commençait à lire publiquement dans l'Eglise ses sermons et ses homélies avant qu'il fût déclaré saint, ne pouvant pas encore lui donner ce titre, on continua de lui donner la qualité de *Vénérable*. Cela ne changea point lorsqu'il fut mis au rang des bienheureux, et c'est ce qui fait qu'on l'appelle plus communément le Vénérable Bède que saint Bède, quoique, en effet, l'Eglise l'ait depuis longtemps reconnu pour saint dans son martyrologe, et que tout l'Ordre de saint Benoît célèbre depuis longtemps sa mémoire comme d'un saint.

En 1899, nous avons remarqué que le Vénérable Bède a donné 57 leçons au Bréviaire dix de plus que saint Bernard, qui n'en a fourni que 47.

Parole épiscopale

Les catholiques tombent de défaite en défaite parce qu'ils en sont encore à se dire : il faudrait se rapprocher, il faudrait tâcher de s'entendre. Cependant les catholiques français sont obligés en conscience de faire tous les efforts qui sont en leur pouvoir pour défendre la liberté d'enseignement dans leur patrie. Il faut commencer par regarder Dieu, et par le prier d'être avec nous dans le combat. Puis vous parlerez et soutiendrez par votre présence, par vos cotisations et souscriptions ceux qui parlent et qui écrivent pour la bonne cause. Si l'on vous demande de vous mettre en avant pour répandre un journal et pour faire partie d'un comité, acceptez sans hésiter.

Enfin rappelez-vous que vous êtes électeurs et que vous avez une part de la souveraineté en France. Comme je vous l'ai dit souvent, un électeur commet une faute grave s'il donne sa voix à un candidat qui votera des lois nuisant à la liberté des catholiques. Si cet électeur sait bien ce qu'il fait, il commet par ce vote un péché mortel.

Ayant, à mon âge, la certitude de paraître bientôt devant Dieu, j'aurai la consolation de pouvoir me dire que je vous ai averti de votre grand devoir, celui de défendre la foi de vos enfants et la liberté des congrégations religieuses. — Mgr Isoard

(1) Ne pas confondre docteur de l'Eglise et docteur en théologie, ce dernier étant un titre de même ordre que docteur en droit, docteur en médecine, etc.